

Autres préférences impériales sur les produits canadiens.—Même en dehors de ces ententes commerciales les produits canadiens jouissent de plusieurs préférences tarifaires. La position générale actuelle est telle que presque toutes les marchandises produites ou manufacturées au Canada expédiées en conformité avec certains règlements précis reçoivent des préférences tarifaires sur les marchandises ne provenant pas de l'Empire à leur entrée en Grande-Bretagne, dans l'Irlande du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Fidji, le Samoa occidental, les Antilles britanniques (treize tarifs), les Bermudes, la Guyane anglaise, le Honduras britannique, la Rhodésie du Sud, la Rhodésie du Nord (Zambèze), la Gambie, Sierra Leone, Seychelles, le Somaliland britannique, Chypre et l'île de Man. Le Canada jouit de préférences presque aussi grandes dans l'Etat Libre d'Irlande, l'Union de l'Afrique-Sud, Ceylan, l'île Maurice et sur certaines marchandises dans les Etats fédérés de la Malaisie et les Etats non fédérés de la Malaisie, le Bornéo britannique du Nord, Sarawak et Brunei. Les autos en provenance de l'Empire ont une préférence de Hong Kong, des Straits Settlements et du Guernsey; les spiritueux et liqueurs de malt, de Gibraltar; et les vins, dans les îles Falklands.

Ententes tarifaires canadiennes avec les pays étrangers.—A la suite de traités conclus antérieurement par la Grande-Bretagne ou d'autres traités ultérieurs accordant le traitement de la nation la plus favorisée et sanctionnés par le parlement du Canada, ou comme conséquence de conventions de commerce purement canadiennes, le Canada accorde sur une base de réciprocité le traitement douanier de la nation la plus favorisée aux pays suivants sauf dans les cas où il y a quelques exceptions qui y sont indiquées.

Pays.	Traité ou convention.	Date.
Argentine.....	Traité de bonne entente, Commerce et Navigation avec la Grande-Bretagne.....	2 fév. 1825.
Bésil.....	Echange de notes, accordant le tarif intermédiaire canadien en échange du traitement de la nation la plus favorisée au Brésil.....	4 déc. 1931.
Union économique de Belgique et Luxembourg, colonies, possessions et territoires.....	Convention de commerce avec le Canada.....	3 juillet 1924.
Colombie.....	Traité de Réciprocité, Commerce et Navigation avec la Grande-Bretagne.....	16 fév. 1866.
Tchécoslovaquie.....	Convention de commerce avec le Canada.....	15 mars 1928.
Danemark.....	Traité de Paix et Commerce avec la Grande-Bretagne.....	13 fév. 1660-1. 11 juillet 1670.
Estonie.....	Loi Entente Commerciale Canadienne, accepte mesures de la nation la plus favorisée du Royaume-Uni—Traité d'Estonie, Commerce et Navigation, 18 janvier 1926.....	11 juin 1928.
Finlande.....	Loi Entente Commerciale de Finlande, accepte les termes de la nation la plus favorisée du Traité de Commerce et Navigation du 14 déc. 1923 du Royaume-Uni-Finlande.....	12 juin 1925.
Allemagne.....	Echange de notes accordant le tarif intermédiaire canadien en échange du tarif conventionnel allemand (pour 3 mois).....	1er janv. 1933.
Hongrie.....	Loi du Commerce Canadien acceptant les mesures du Traité Royaume-Uni-Hongrie de Commerce et Navigation 23 juillet 1926.....	11 juin 1928.
Italie, colonies et possessions.....	Convention de Commerce avec le Canada.....	4 janv. 1923.
Japon.....	Loi du Traité Japonais sanctionnée (avec stipulations) Traité de Commerce et Navigation du Royaume-Uni-Japon, 3 avril 1911.....	10 avril 1913.
Lettonie.....	Loi du Commerce Canadien acceptant les mesures de la nation la plus favorisée du Traité Grande-Bretagne-Lettonie de Commerce et Navigation, 22 juin 1922.....	11 juin 1928.
Lituanie.....	Loi du Commerce Canadien acceptant les mesures de la nation la plus favorisée de Grande-Bretagne-Lituanie, touchant les relations commerciales, 6 mai 1922.....	11 juin 1928.
Hollande, Indes Hollandaises, Surinam et Curaçao.....	Convention de Commerce avec le Canada.....	11 juillet 1924.
Norvège.....	Convention, Commerce et Navigation entre la Grande-Bretagne et Suède et Norvège.....	18 mars 1826.